## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

## **SEANCE DU 17 FÉVRIER 2022**

Afférents au Conseil 15 En exercice 15 Qui ont pris part à la

délibération

13

Date de convocation 11/02/2022 Date d'affichage 18/02/2022 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20220217-2022-02-D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022 Publication : 09/03/2022

L'an deux mil vingt deux, le dix sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaient présents : Christophe PUZIN, Agnès ROUX, Romuald LEPRINCE, Frédérique SERRÉ, Pascal LEPAGE, Esperanza LULLO, Julien FABER, Magali PLATAT, Sophie KOLLROS, Yvon PERIDON, Raoul PURSON

Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Agnès CRESPEL
Absents excusés : Jean-Noël LEPAGE donnant pouvoir à Frédérique SERRÉ,
Rachel FAVEAUX donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE

M. Raoul PURSON est nommé secrétaire de séance.

## AMENAGEMENT DE L'ENTREE SUD DE L'AGGLOMERATION DE DIEUE-SUR-MEUSE ET D'UN TOURNE A GAUCHE SUR LA RD964 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

2022-02-D06

Le maire informe le conseil municipal du projet d'aménagement de l'entrée sud de l'agglomération. Les travaux consistent à créer une voie de tourne à gauche, constituée d'une 3<sup>ème</sup> voie de circulation, d'ilots, de chicanes et de feux tricolores.

Tous ces aménagements permettront de modérer la vitesse et de sécuriser l'entrée sud et l'accès de l'entreprise Hutin.

En parallèle à ces aménagements, une piste cyclable et des aménagements paysagers seront réalisés et sécuriseront les déplacements doux sur le secteur sud le long de la RD964.

Le coût du projet est évalué à 297 095  $\in$  HT, avec une participation du Département de 60 000  $\in$  HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet et sollicite une subvention au titre de la DETR2022.

Il adopte le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Aides publiques	Montant aide	Calcul	%
Travaux	297 095.00 €	DETR	104 452.00 €	40% de 261130 €	33.75%
Imprévus	12 435.00 €	Département	60 000.00 €		19.38%
		TOTAL	164 452.00 €		
		Autofinancement	145 078.00 €		46.87%
Total	309 530.00 €	Total	309 530.00 €		100.00%

Il s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions et autorise le maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Ont signé au registre les membres présents. Copie conforme.

Le Maire, Romuald LEPRINCE.